## **EXTRAIT**

## COMMUNE DE **VILLARS**

## du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du Mercredi 03 Mai 2023

## N°D-2023-05-06

Désignation du Maître d'œuvre pour rénovation thermique de l'école

Le 03 Mai 2023 à Vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 avril 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la

présidence de Madame PEREIRA Sylvie Présents: Mmes: BELLON S., CECCHINI C., PEREIRA S., VANEL M.,

MENSE M.; FELLON F.;

Messieurs: EVEN P., MASSEL A., HENAREJOS F.;

Absents excusés: Madame POIMBOEUF J. et BLANC P.; Absents: CASTANO C.; CORNAND JB.; POUCEL A.

Procuration: POIMBOEUF a donné procuration à MASSEL et BLANC a

donné procuration à PEREIRA

Secrétaire de séance : HENAREJOS Fabien

Vu le code de la Commande Publique et l'article R 2122-8 modifié par le décret n°2019-259 et le décret n°2019-1344 qui stipule que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables du fait de son montant.

Madame la Maire rappelle la délibération prise le 14 avril 2021 concernant le projet de rénovation thermique.

Elle rappelle que Monsieur MOYA Thermicien a réalisé un audit sur l'école de Villars.

Elle explique qu'il y a lieu de choisir un Maître d'œuvre pour mener à bien cette opération.

Monsieur MOYA rempli toutes les conditions pour être le maître d'œuvre sur cette opération.

Vu son offre de 35.794,76 € HT

Madame la Maire propose de le retenir en tant que Maître d'œuvre.

Le Conseil OUÏ l'exposé

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de valider la proposition de Monsieur MOYA et de le retenir en tant que Maître d'œuvre.

Autorise Madame la Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance :

**HENAREJOS** Fabien

La Maire:

PERIERA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le : 45/05/2023

Accusé de réception en préfecture 084-218401453-20230511-D-2023-05-06-DE Date de réception préfecture : 11/05/2023